

Séance du Conseil général du 18.06.2018

3. Approbation du procès du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

Modifications apportées :

1- p. 5, paragraphe 4 (à partir du haut) : **Dans le cadre de l'interpellation de M. Wahlen, Mme A. Rollini a demandé du fait que Crans est mieux desservi que Chavannes-des-Bois, qu'en sera-t-il des fonds dédiés aux transports publics une fois épuisés et par conséquent de la politique de transport.**

2-p. 9, 12^{ème} ligne à partir du haut : Sur la base de ces arguments, **la majorité** de la commission des finances recommande d'adopter les 17 amendements au préavis 4/2017.

Le procès-verbal est accepté par l'assemblée à l'unanimité avec les modifications.